Zeitschrift: Nachrichten / Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare, Schweizerische Vereinigung für Dokumentation = Nouvelles / Association des Bibliothécaires Suisses, Association Suisse de Documentation

Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare; Schweizerische Vereinigung für Dokumentation

Band: 40 (1964)

Heft: 1

Rubrik: Mitteilungen = Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.09.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La carosserie et l'aménagement complet ont également été effectués par la Carosserie Lauber et fils, S.A., à Nyon.

Le coût définitif du véhicule est de Fr. 97 161.—. Quant au stock de livres, d'environ 6000 volumes (dont 1400 pour la jeunesse), il a fait l'objet d'un crédit de Fr. 80 000.—.

L'horaire des stationnements est de 15 h. à 19.30 h. dans quatre quartiers de la périphérie lausannoise: lundi La Sallaz, mardi Cour, jeudi Montchoisi, vendredi Montoie. Mais le mercredi, pour tenir compte du fait que les écoliers ont congé cet après-midi-là, deux stationnements ont été prévus, l'un de 14 h. à 16.30 h. à Pierrefleur, l'autre de 17 h. à 19.30 h. à Bellevaux, deux agglomérations situées au nord-ouest de la ville.

Le bibliobus lausannois est entré en service jeudi 16 janvier et a d'emblée suscité l'intérêt de la population. Après dix jours d'activité, nous pouvons déclarer l'expérience très encourageante. Nous espérons, d'ici quelques mois, pouvoir faire une étude détaillée du prêt par quartiers. Elisabeth Rochat

MITTEILUNGEN - COMMUNICATIONS

Assemblée annuelle de l'ABS à Lausanne, 26—27 septembre 1964

M. Ed. Henry, directeur administratif de l'Exposition nationale suisse à Lausanne, a adressé le 21 janvier 1964 à notre collègue J. P. Clavel (directeur de la BCU à Lausanne et président de la Commission de l'Exposition nationale) la lettre suivante:

Nous avons le plaisir de vous informer que la demande de patronage de votre assemblée annuelle par l'Exposition nationale a été agréée.

Votre réunion bénéficiera, par conséquent, des avantages énumérés dans le règlement des congrès que nous nous permettons de répéter pour mémoire ci-après:

— Inscription au calendrier général des congrès.
— Bénéfice de la publicité générale et particulière de l'Exposition nationale.
— Réduction du prix d'entrée à l'Exposition nationale pendant la durée du congrès,
— Réduction du prix, d'entrée aux expositions spécialisées du Palais de Beaulieu pendant la durée du congrès.
— Jouissance à des conditions spéciales des salles et des installations placées sous le contrôle de l'Exposition nationale, soit, d'une part, celles situées dans l'enceinte même de l'Exposition nationale et d'autre part, celles du Palais de Beaulieu.
— Possibilité de recourir aux services officiels des congrès et du logement de l'Exposition nationale.

Toujours selon les principes du règlement des congrès, la seule obligation qui vous incombe est de prévoir une visite officielle à l'Exposition nationale pour tous les participants. Cette visite peut être d'une demi-journée ou d'une journée entière.